



Nice le 28 avril 2008.

L'Inspecteur d'Académie,

L'Administrateur provisoire de l'I.U.F.M.,

à

Mesdames et Messieurs les enseignants spécialisés
exerçant en CLIS, en établissement spécialisé (I.E.S.,
I.E.M., I.M.E.) en S.E.G.P.A. et en U.P.I.

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs en charge
des circonscriptions du premier degré,

s/c de Mesdames et Messieurs les Principaux de collège
avec SEGPA,

s/c de Mesdames et de Messieurs les Directeurs
d'établissements spécialisés.

**Objet : formation initiale des professeurs des écoles stagiaires, formation
continue des enseignants spécialisés exerçant en CLIS ou en
établissement, appel à candidature.**

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Stephen Liegeard de l'I.U.F.M. Célestin Freinet - Académie de Nice
et l'Inspection Académique des A.M. reconduisent, en 2008-2009, un dispositif
de formation destiné,

- d'une part à mieux **sensibiliser et former les professeurs des écoles stagiaires** à la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers et à l'enseignement en CLIS, en établissements spécialisés, (I.E.S., I.E.M., I.M.E.) en S.E.G.P.A. et en U.P.I
- d'autre part à **ouvrir aux enseignants exerçant dans ces classes et établissements l'accès aux stages de formation continue ordinaires.**

Ce dispositif est le suivant :

Du 18 au 30 septembre 2008, **16 professeurs des écoles stagiaires, au maximum, effectueront leur stage « en tutelle » dans 8 CLIS, SEGPA, UPI ou classes en établissement spécialisé (Instituts d'éducation motrice ou sensorielle, instituts médico-éducatifs)**. Les enseignants de ces classes seront remplacés du 11 au 18 septembre, **chaque semaine, pendant un tiers de leur service d'enseignement**. Le fonctionnement de ces classes sera alors identique à celui des classes d'application, **l'enseignant titulaire assurant les fonctions de maître-formateur temporaire**. Une information des enseignants titulaires concernés sera assurée par l'I.U.F.M..

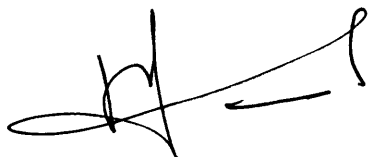
A l'issue du stage, l'I.U.F.M. sollicitera ces seize professeurs des écoles stagiaires afin que huit volontaires effectuent leur deuxième **stage en responsabilité, du 18 avril au 4 mai 2009**, dans chacune des classes dans lesquelles ils auront effectué leur stage en tutelle.

Les enseignants titulaires des classes concernées **devront solliciter des stages de formation continue** inscrits au plan départemental, pendant cette session.

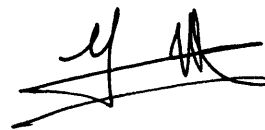
Un suivi individualisé et une formation spécifique des professeurs des écoles stagiaires concernés sont mis en place par l'I.U.F.M. et l'équipe de la circonscription A.S.H..

Les enseignants¹ exerçant en C.L.I.S., SEGPA, UPI ou en établissement spécialisé volontaires pour participer à ce dispositif expérimental adresseront² **avant le 20 juin 2008** leur candidature :

- à l'Inspecteur de la circonscription A.S.H., Inspection académique Bât. C2, boulevard Slama, BP 3001, 06201 Nice Cedex 3, icn-06.ais@ac-nice.fr
- au Directeur du Centre de I.U.F.M. Célestin Freinet-Académie de Nice, 43 avenue Stephen Liegeard, 06106 Nice Cedex 2, gilbert.castelli@unice.fr



Philippe JOURDAN



Mohammed NAJMI.

¹ Le choix des classes sera effectué par une commission en tenant compte

- de la possibilité d'effectuer leur regroupement par trois sur le plan géographique,
- de leur fonctionnement propre. Il est indispensable, à cet égard, pour les CLIS que les élèves soient intégrés dans les classes ordinaires.

² Avec copie à l'I.E.N. de la circonscription.

**Formation initiale des professeurs des écoles stagiaires,
Formation continue des enseignants spécialisés exerçant en CLIS,
SEGPA, UPI ou en établissement spécialisé (Institut d'éducation
sensorielle ou motrice, Institut médico-éducatif)**

**Dispositif conjoint de l'Inspection Académique des A.M.
et du Centre Stephen Liegeard de P.I.U.F.M. Célestin Freinet - Académie
de Nice.**

3/3

Appel à candidature.

Nom et prénom :

Option de spécialisation :

Déclare être candidat(e)

- pour accueillir lors de leur stage en tutelle, dans les conditions ci-dessus résumées, 2 professeur(e)s des écoles stagiaires du 18 au 30 septembre 2008,
- et
- pour participer à l'un des stages de formation continue du 18 avril au 14 mai 2009 (si un professeur des écoles stagiaire est volontaire pour prendre la classe en responsabilité dans le cadre du second stage massé).

Date et signature.

Affectation (ville, établissement ou école) :

Date de la nomination dans l'école ou l'établissement :

Effectif de la classe (nombre, âge des élèves, particularités).

Pour les CLIS et UPI :

- (élèves intégrés dans des classes ordinaires) : préciser le nombre et le projet d'intégration.
- Intégration de la CLIS dans l'école ou de l'UPI dans l'établissement, préciser :

Observations éventuelles :